



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 12 juin à 19 :30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 170-176, 2^e rang de Moreau (LOT: 6 496 666)

Demande de dérogation mineure (2023-0163) au 170-176, 2^e rang de Moreau, qui a pour objet de régulariser en zone A-04 :

- L'emplacement du bâtiment principal qui est situé à 8.88 mètres et 10.56 mètres de la ligne avant au lieu de 15.24 mètres tel que prescrit par le règlement en vigueur à la construction du bâtiment

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.165 article 3.24

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 12 juin 2023.

Donné à Ferme-Neuve, ce 24^e jour du mois de mai deux mille vingt-trois.


Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière à Ferme-Neuve, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 24 mai 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 24 mai 2023.


Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Greffière-trésorière